



**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N° F 4350  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,  
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et  
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "le Montandré"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : SERVANCE

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

Issu du poste Montandré

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- Commune de SERVANCE
- Parc Naturel des Vosges
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Direction Départementale des Territoires
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- SYNDICAT DE LA HAUTE VALLEE DE L'OGNON
- FRANCE TELECOM
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de SERVANCE

F 4350 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "le Montandré"

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de SERVANCE, de type rurale, se situe à environ 43 km au Nord-est de Vesoul.  
La zone des travaux se situe au dessus du poste « Le Montandré », aux abords de la route départementale n°263.

La commune de SERVANCE présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Mairie-groupe scolaire (6 rue Eugène Guignot) (Arrêté du 01/12/2003)

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- la création d'un poste de transformation en cabine basse de type PRCS et ses raccordements souterrains aux réseaux existants d'électricité à haute tension de catégorie A long d'environ 45 mètres et basse tension long d'environ 28 mètres ;
- le remplacement d'environ 450 mètres de ligne à basse tension existant en câbles torsadés de petite section et en fils nus par des câbles de section supérieure.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> Article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011